

DPE B1 – Gestion individuelle et rémunération des personnels enseignants et assimilés du 2nd degré public

Affaire suivie par :

Sandra ANDREZ

Tél : 03 81 65 47 66

Mél : ce.dpeb1@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention

25030 Besançon cedex

Demande d'autorisation spéciale d'absence pour motif syndical
(Congrès, réunions des organismes directeurs, congé de formation)

Situation du demandeur ou de la demandeuse :

Nom : Prénom :

Corps :

Affectation (si TZR, préciser "affectation annuelle" ou "suppléance") :

Discipline ou fonction :

Compléter la colonne concernée selon la situation :

Participation à des réunions des organismes directeurs des syndicats <i>(Article 13 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982)</i>	Congé pour formation syndicale <i>(Articles 2 et 3 du décret n° 84-474 du 15 juin 1984)</i>
Dates de la réunion :	Dates de la formation :
Lieu de la réunion :	Centre ou institut * :

* cf. liste des centres ouvrant droit aux congés de formation syndicale : arrêté du 25 janvier 2021

Date : Signature du demandeur ou de la demandeuse :

Important : - joindre la convocation (**uniquement pour la participation à des réunions des organismes directeurs des syndicats**).

- congé de formation syndicale : remettre l'attestation d'assiduité de stage au chef d'établissement ou de service au moment de la reprise de fonctions.

Partie à remplir par le Chef d'établissement ou le chef de service :

Avis du Chef d'établissement ou de service : Favorable Défavorable
(Motivation impérative en cas d'avis défavorable)

Date : nom et signature du ou de la responsable :